

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICE (applicables au 18/06/2024)

Les présentes conditions générales ont pour objectif de déterminer les droits et obligations de l'entreprise Pattounes-Services et de la personne physique ou morale bénéficiant des services. Elles pourront être modifiées à tout moment, sans préavis. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la signature du contrat de prestation par le client et seront ainsi réputées acceptées sans réserve par ce dernier.

1. PRÉSENTATION

Pattounes-Services propose sur la ville de La Colle sur Loup et des communes limitrophes (Villeneuve-Loubet, Cagnes-sur-Mer, Roquefort-les-Pins, Biot) 5 types de prestations

- Promenades pour chiens
- Visites à domicile pour animaux de compagnie
- Garde d'animaux chez les propriétaires ou chez Pattounes-Services
- Transport courtes distances pour animaux de compagnie
- Accompagnement de chien pour les mariages

A noter que des frais kilométriques variables peuvent s'appliquer lors de prestations effectuées sur d'autres communes des alentours.

2. DÉROULEMENT D'UNE PRESTATION

21. Pré-visite gratuite

Pour tout nouveau client, la prestation est obligatoirement précédée d'une pré-visite gratuite, qu'il y ait ou non la signature du contrat de prestation.

D'une durée d'environ ½ heure, elle s'effectue au domicile du client et en présence de l'animal concerné pour :

- Une prise de contact avec le propriétaire et son animal
- Remplir la fiche client et caractéristiques de l'animal
- Prendre note des consignes édictées par le client, des habitudes de vie et exigences particulières de l'animal
- La signature du contrat de prestations si souhaité par le client
- Le paiement de tout ou partie de la prestation selon les modalités indiquées au paragraphe concerné
- La remise du double des clés et/ou codes d'accès du domicile client si ce dernier est absent lors des prestations

A l'issue de la pré-visite, *Pattounes-Services* se réserve le droit de refuser la prestation sans avoir à s'en justifier.

Lorsque le client fait de nouveau appel à *Pattounes-Services* par la suite pour les mêmes prestations dans les mêmes conditions, la pré-visite peut devenir

facultative. Les formalités administratives liées au contrat de prestation pourront alors être réalisées par e-mail.

Dans tous les cas, aucune prestation ne pourra être effectuée si *Pattounes-Services* n'a pas en sa possession :

- un exemplaire du contrat de prestation contresigné par le client
- un double des clés et/ou les codes d'accès du domicile du client si nécessaire
- l'acompte ou le règlement intégral de la prestation

Le contrat est réputé formé dès la signature par le client du contrat de prestation le concernant.

22. Prestation

En fonction de la prestation choisie, se reporter aux paragraphes concernés ci-dessous.

23. Fin de prestation

La prestation s'achève, au terme de la durée prédéfinie, par le retour du chien dans le cas de la promenade ou de l'animal de compagnie dans le cas

d'un transport, ou par la dernière visite effectuée au domicile du client. Sauf si le client a exprimé le souhait (dans le contrat) de confier un double des clés pour une future utilisation, *Pattounes-Services* restitue au client les clefs qui lui ont été confiées. Le client s'acquitte du montant dû, ou le cas échéant, du solde de la prestation. Une facture détaillée des prestations lui est remise.

3. REMISE ET RESTITUTION DES CLES

La remise des clés est gratuite et intervient durant la pré-visite ou lors de la première prestation. Le trousseau ne doit comporter aucune mention

pouvant révéler une indication sur les nom et adresse du client. La restitution est effectuée à la fin de la dernière prestation.

4. ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DES PARTIES

41. Engagements de *Pattounes-Services* :

- Respecter la Déclaration Universelle des Droits de l'Animal et fournir une prestation de qualité visant le bien-être de l'animal, sa santé et sa sécurité
- Se conformer aux instructions du client, dans le respect des normes de sécurité et du bien-être de l'animal
- Respecter l'anonymat des clients et garder confidentielles leurs coordonnées et toute information relative à leur vie privée
- Ne confier à aucune autre personne étrangère à l'entreprise *Pattounes-Services* les clefs du domicile du client
- Ne faire entrer au domicile du client aucune personne étrangère à l'entreprise *Pattounes-Services*
- Au domicile du client, n'utiliser que les produits et fournitures mis à disposition et réservés à la réalisation des prestations
- Au domicile du client, ne circuler que dans les seules pièces et accès autorisés par le client
- Avertir le client aussitôt qu'un animal vient à tomber malade ou se blesse durant une prestation et mettre en œuvre toutes les mesures d'urgence afin de préserver la santé de l'animal en le conduisant chez son vétérinaire ou tout autre vétérinaire.

42. Obligations du client :

- Mettre impérativement à disposition de Pattounes-Services le carnet de santé de l'animal lors de la pré-visite ainsi que pendant toute la durée de la prestation
- Remettre à Pattounes-Services un double des clefs marqué au seul nom de l'animal et/ou codes d'accès permettant d'accéder au domicile en cas d'absence du propriétaire
- Indiquer les coordonnées téléphoniques d'une personne à contacter en cas d'urgence
- Communiquer les coordonnées du vétérinaire habituel de l'animal, le client autorisant expressément Pattounes-Services à conduire l'animal chez un autre vétérinaire
- Donner tous pouvoirs à Pattounes-Services pour prendre toutes les mesures d'urgence, dans l'intérêt vital de l'animal, y compris sans information préalable lorsque le client n'est pas joignable
- Rembourser dès son retour les éventuels frais engagés par Pattounes-Services (vétérinaire, pharmacie, déplacement) sur présentation de factures

5. DESCRIPTIF DES PRESTATIONS

51. Promenades pour chiens

Pattounes-Services – 1582 Chemin de l'Escours 06480 La Colle sur Loup – pattounesservices@gmail.com – SIREN 930 099 197

La promenade est exclusivement dédiée aux chiens de la famille sans toutefois dépasser le nombre de deux animaux afin de maintenir une qualité

optimum de services. En environnement urbain l'animal est tenu en laisse tout au long de la promenade conformément à la loi et compte tenu du caractère citadin de l'environnement. L'accès aux espaces verts autorisés est privilégié dans la mesure du possible et la fourniture d'une longe ou d'une laisse à enrouleur est préconisée. En espace naturel, l'animal pourra être promené sans laisse seulement si l'accord de promenade sans laisse a été donnée par le client dans le formulaire de contrat.

Pattounes-Services se réserve le droit de refuser un chien s'il est agressif ou présente un quelconque comportement inadéquat qui pourrait mettre en péril le bon déroulement de la promenade. *Pattounes-Services* se réserve le droit de refuser de prendre en charge une femelle en période de chaleurs ou pour laquelle cette période reste indéterminée. *Pattounes-Services* n'assure pas non plus cette prestation pour les chiens de 1ère et 2ème catégorie.

La prestation consiste à :

- Venir chercher le chien au domicile du client ou tout autre lieu prédéterminé, à l'heure et au jour convenus,
- Effectuer une promenade à pied pendant une durée effective de 30 minutes ou 1 heure selon le choix du client
- Ramener l'animal au domicile du client ou tout autre lieu prédéterminé, , nettoyé et séché si nécessaire.
- Restituer les clefs qui lui auraient été confiées selon les modalités prédéfinies dans le contrat de prestation

Pattounes-Services s'engage à :

- Respecter le rythme de marche et les habitudes de l'animal
- Fournir les sacs pour le ramassage des déjections, de l'eau à tout moment, et des biscuits.
- S'assurer, au retour de l'animal, de la mise à disposition d'une gamelle d'eau

Obligations particulières du client relatives à la prestation « Promenade » :

- Le client met à disposition de *Pattounes-Services* :
- Les lisses, longes, et/ou harnais habituellement utilisés par l'animal
- Une gamelle d'eau, ou à défaut l'accès à un point d'eau où la gamelle pourra être remplie par nos soins
- Un linge ou une serviette pour sécher l'animal en cas d'intempéries

52. Visites à domicile pour animaux de compagnie

La visite s'effectue au domicile du client. La visite destinée aux chats (2 chats ou petits animaux maximum) est d'une durée de 20 à 30mn (visite « Essentielle »), 30mn (visite « Spéciale chiot et chien senior ») ou 45mn (visite « Complète »). La visite destinée aux chiens (2 chiens maximum) est d'une durée d'environ 1 heure et inclut une promenade d'environ 30 mn à proximité du domicile du client. Durant toute

visite chat ou chien, *Pattounes-Services* s'occupera également gracieusement des autres animaux de la famille, sans toutefois excéder le nombre de 2, afin de

préserver une qualité de services optimum. Dans le cas d'animaux plus nombreux ou de visites rongeurs, poissons, oiseaux ... hors chat et chien, la

prestation fera l'objet d'un devis personnalisé.

La prestation de base comprend les services de :

- Nourrissage (les aliments étant à la charge du client) et renouvellement de l'eau
- Nettoyage des litières ou cages (litières, sacs litières, sciure à la charge du client)
- Câlins, jeux, selon les besoins des animaux
- Activité dans le jardin ou promenade à proximité du domicile du client pendant 20 minutes lorsqu'il s'agit d'un chien
- Soins tels que brossage, nettoyage des yeux si besoin, éventuel suivi médical selon ordonnance validée par le vétérinaire et sous la responsabilité du propriétaire
- Soins à 2 autres animaux domestiques (oiseaux, poissons, rongeurs ...) dans le cadre de visites chat ou chien,
- Transmission d'informations par SMS, mail ou WhatsApp en fin de visite si le client le souhaite
- Des services supplémentaires, assurés gratuitement, peuvent être demandés par le client, tels que :
> La relève du courrier

- > L'arrosage des plantes d'intérieur
- > L'ouverture/fermeture des volets

Toutefois, Pattounes-Services ne se substitue ni à une entreprise de nettoyage ni de protection de l'habitation.

Obligations particulières du client relatives à la prestation « Visite à domicile » :

Le client met à disposition de Pattounes-Services en quantité suffisante pour toute la durée de la prestation :

- la nourriture spécifique à chaque animal
- la litière pour les chats et rongeurs
- le traitement médical éventuellement prescrit
- les accessoires et produits de toilettage et d'hygiène
- les produits nécessaires à l'entretien de la litière et des gamelles
- les jouets destinés aux animaux

Si la prestation devait dépasser la durée initialement prévue, le client donnera tous pouvoirs à Pattounes-Services pour faire les achats nécessaires au bon déroulement de la prestation. Les frais engendrés seront intégralement remboursés par le client dès son retour (produits achetés + frais de déplacement) sur présentation de factures.

53. Transports courte distance

Le transport consiste à prendre en charge l'animal de compagnie au domicile du client, à le véhiculer vers le lieu de rendez-vous tel que vétérinaire ou

toiletteur dont la destination exacte figure au contrat de prestations, le ramener au domicile du client.

La prestation prévoit un temps d'attente de 30 minutes sur le lieu de la mission, au-delà un coût supplémentaire de 5€ par tranche de 30mn sera appliqué. Toute demi-heure entamée est due. Le transport ne pourra pas excéder une distance aller/retour de plus de 10 km. Le client pourra, gratuitement, accompagner son animal lors du transport.

Obligations particulières du client relatives à la prestation « Transport » :

- Mise à disposition d'une caisse, cage ou sac de transport nécessaire à l'animal sauf si le propriétaire accompagne son animal.
- Mise à disposition des colliers et laisses habituels de l'animal ainsi que son carnet de vaccination

54. Garde au domicile du client, en journée et/ou nuit

La garde à domicile s'effectue au domicile du client. Le client, qui autorise l'accès au domicile par le pet sitter et l'utilisation des installations, en journée et la nuit. La prestation de base comprend les services de :

- Nourrissage (les aliments étant à la charge du client) et renouvellement de l'eau
- Nettoyage des litières ou cages (litières, sacs litières, sciure à la charge du client)
- Câlines, jeux, selon les besoins des animaux
- Activité dans le jardin ou promenade à proximité du domicile du client lorsqu'il s'agit d'un chien
- Soins tels que brossage, nettoyage des yeux si besoin, éventuel suivi médical selon ordonnance validée par le vétérinaire et sous la responsabilité du propriétaire
- Transmission d'informations par SMS, mail ou WhatsApp en fin de visite si le client le souhaite
- Des services supplémentaires, assurés gratuitement, peuvent être demandés par le client, tels que :
 - > La relève du courrier
 - > L'arrosage des plantes d'intérieur
 - > L'ouverture/fermeture des volets

Toutefois, Pattounes-Services ne se substitue ni à une entreprise de nettoyage ni de protection de l'habitation.

- Obligations particulières du client relatives à la prestation « Garde à domicile » :

Le client met à disposition de Pattounes-Services en quantité suffisante pour toute la durée de la prestation :

- Un double des clés du logement
- Un couchage pour le pet-sitter
- la nourriture spécifique à chaque animal
- la litière pour les chats et rongeurs
- le traitement médical éventuellement prescrit
- les accessoires et produits de toilettage et d'hygiène
- les produits nécessaires à l'entretien de la litière et des gamelles
- les jouets destinés aux animaux

- Obligations particulières du pet sitter relatives à la prestation « Garde à domicile » :

- N'accorder l'accès au logement à aucune autre personne que celles listées par le client sur le contrat dans la section relatives aux visiteurs potentiels
- Respecter la vie privée du client, en ne divulguant aucune information personnelle
- Restituer le logement dans le même état de propreté que lors de la prise de fonction

Si la prestation devait dépasser la durée initialement prévue, le client donnera tous pouvoirs à Pattounes-Services pour faire les achats nécessaires au bon déroulement de la prestation. Les frais engendrés seront intégralement remboursés par le client dès son retour (produits achetés + frais de déplacement) sur présentation de factures.

55. Garde / Pension chez Pattounes-Services

La garde / pension s'effectue chez Pattounes-Services, 1582 Chemin de l'Escours, 06480 LA COLLE SUR LOUP.

La prestation de base comprend les services de :

- Mise à disposition d'un espace privatif sécurisé en intérieur pour l'animal
- Mise à disposition d'un espace extérieur (jardin) clôturé
- Nourrissage (les aliments étant à la charge du client) et renouvellement de l'eau
- Câlines, jeux, selon les besoins des animaux
- Activité dans le jardin et promenades
- Soins tels que brossage, nettoyage des yeux si besoin, éventuel suivi médical selon ordonnance validée par le vétérinaire et sous la responsabilité du propriétaire
- Transmission d'informations par SMS, mail ou WhatsApp en fin de visite si le client le souhaite
- Assurer l'intégrité physique et la bonne santé de l'animale pendant toute la durée du séjour
- En cas de problème de santé, conduire l'animal chez un vétérinaire

- Obligations particulières du client relatives à la prestation « Garde à domicile » :

- S'assurer que l'animal est identifié soit par puce électronique soit par tatouage
- S'assurer que l'animal est à jour des vaccins obligatoires, à savoir :
 - la toux de chenil,
 - la maladie de Carré,
 - la parvovirose,
 - la leptospirose,
 - l'hépatite de Rubarth,
 - la rage.
- Confier à le carnet de santé de l'animal à Pattounes-Service pendant toute la durée du séjour
- Autoriser Pattounes-Services à prendre les mesures d'urgences nécessaires à l'état de santé de son animal et à sa prise en charge par notre vétérinaire, incluant les éventuelles soins médicaux et/ou interventions chirurgicales jugées vitales par ce dernier et ce même si le propriétaire de l'animal n'est pas joignable ; et prendre en charge la totalité des frais qui en découleraient.

- Obligations particulières du pet-sitter relatives à la prestation « Garde / Pension chez Pattounes Services » :

Le client met à disposition de Pattounes-Services en quantité suffisante pour toute la durée de la prestation :

- Nettoyage quotidien de l'espace privatif de vie de l'animal
- Assurer l'accès libre à de l'eau potable à tout moment, en intérieur et dans les parties extérieures

- Précisions supplémentaires relatives relatives à la prestation « Garde / Pension chez Pattounes Services » :

- Si la prestation devait dépasser la durée initialement prévue, le client donnera tous pouvoirs à Pattounes-Services pour faire les achats nécessaires au bon déroulement de la prestation. Les frais engendrés seront intégralement remboursés par le client dès son retour (produits achetés + frais de déplacement) sur présentation de factures.
- Tout animal non repris de la pension dans un délai de 3 jours après la fin du séjour contractuel et sans nouvelles du propriétaire pourra être considéré comme abandonné.
- Une plainte pour abandon volontaire d'animal domestique sera déposée contre le propriétaire (art 453 du code pénal)
- Les chiennes en chaleurs ne seront pas admises

56. Accompagnement de chiens pour cérémonies de mariage

L'accompagnement de chiens pour cérémonies de mariage consiste à :

- Venir chercher le chien au domicile du client ou tout autre lieu prédéterminé, à l'heure et au jour convenus,
- Véhiculer l'animal jusqu'au lieu de la cérémonie
- Nourrissage (les aliments étant à la charge du client) et renouvellement de l'eau
- Câlines, jeux, selon les besoins des animaux
- Assurer son accompagnement pendant la cérémonie
- Ramener l'animal au domicile du client ou tout autre lieu prédéterminé, , nettoyé et séché si nécessaire.
- Restituer les clefs qui lui auraient été confiées selon les modalités prédéfinies dans le contrat de prestation

Pattounes-Services s'engage à :

- Respecter les instructions relatives au déroulement de la cérémonie
- Fournir les sacs pour le ramassage des déjections, de l'eau à tout moment, et des biscuits.
- S'assurer, au retour de l'animal, de la mise à disposition d'une gamelle d'eau
- Porter une tenue adéquate le jour de la cérémonie (des options seront proposées au client lors de la pré-visite)

Obligations particulières du client relatives à la prestation « Accompagnement de chiens pour cérémonies de mariage » :

- Autoriser Pattounes-Services à prendre les mesures d'urgences nécessaires à l'état de santé de son animal et à sa prise en charge par un vétérinaire, incluant les éventuelles soins médicaux et/ou interventions chirurgicales jugées vitales par ce dernier et ce même si le propriétaire de l'animal n'est pas joignable.
- Mettre à disposition de *Pattounes-Services* : Les laisse, longes, et/ou harnais habituellement utilisés par l'animal
- Mettre à disposition les éventuels accessoires nécessaires au bon déroulement de l'intervention du chien dans la cérémonie
- Une gamelle d'eau, ou à défaut l'accès à un point d'eau où la gamelle pourra être remplie par nos soins
- Dans le cas du refus des options de tenues proposées par le pet-sitter, mettre une tenue à disposition adéquate pour le pet-sitter

6. RÉSERVATION

Le client souhaitant bénéficier d'une prestation peut en faire la demande soit par mail (pattounesservices@gmail.com), soit par téléphone au 06.66.40.61.14 ou par email à pattounesservices@gmail.com. Un devis gratuit et sans engagement peut être établi sur simple demande.

DROIT DE RÉTRACTATION

Pattounes-Services – 1582 Chemin de l'Escours 06480 La Colle sur Loup – pattounesservices@gmail.com – SIREN 930 099 197

Le client dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de l'acceptation de la souscription à une offre d'abonnement et/ou de la validation d'une commande pour exercer son droit de rétractation (textes applicables en vigueur du Code de la Consommation). La notification de rétractation devra être faite par courrier adressé à Pattounes-Services à l'adresse mentionnée en pied de page des présentes CGV ou par mail (pattounesservices@gmail.com) ou bien encore via la page « contact » du site internet. Toutefois, le droit de rétractation est exclu en cas de fourniture d'une prestation de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de rétractation de quatorze (14) jours francs.

7. TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs en vigueur sont indiqués sur le site Internet de Pattounes-Services. Pattounes-Services se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant dans la grille tarifaire le jour de la commande sera le seul applicable au client. Toute prestation fera l'objet d'un contrat de prestations suivi d'une facturation détaillée. La facture définitive établie en fin de période prendra en compte les prestations qui n'auraient pas été initialement prévues mais dont la charge incombe contractuellement au client. De par son statut de micro-entreprise, la TVA n'est pas applicable selon l'article 293-B du C.G.I. Le taux annuel des pénalités en cas de retard de paiement est de 15 %. Pour les professionnels, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement est de 40,00 €. Il n'y a pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

8. MODALITÉS DE PAIEMENT

Pattounes-Services accepte le paiement en espèces, par chèque ou par virement bancaire (un RIB sera fourni sur demande).

Les prestations ponctuelles ou celles d'une durée inférieure à 8 jours sont à régler en totalité lors de la pré-visite ou au plus tard le 1er jour de la mission. Pour les prestations d'une durée supérieure à 8 jours, un acompte de 50 % du montant total de la facture est demandé lors de la pré-visite ou de la prise en charge des clés, le solde payable au terme des prestations ou chaque fin de mois s'il s'agit d'abonnements mensuels.

ANNULATION, ANTICIPATION OU POURSUITE DE LA PRESTATION

En cas d'annulation par le client plus de 30 jours avant la prestation, l'acompte ou la somme versée vous sera retourné sans aucune demande de justificatif. Entre 30 et 15 jours avant la prestation, 50 % de l'acompte ou de la somme versée seront retenus par Pattounes-Services. Moins de 15 jours avant la prestation, 100 % de l'acompte ou de la somme versée seront retenus par Pattounes-Services.

En cas de retour anticipé du client avant la date de la dernière visite prévue, ou en cas de volonté du client de mettre un terme anticipé aux promenades, le client devra en informer Pattounes-Services le plus tôt possible mais aucun remboursement des sommes versées ne sera effectué.

Si la prestation doit se poursuivre au-delà des dates initialement prévues, le client s'engage à prévenir Pattounes-Services le plus tôt possible. Selon ses disponibilités Pattounes-Services pourra accepter ou refuser la demande du client. La poursuite de la prestation sera effectuée aux mêmes conditions que le contrat initial et fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Dans le cas d'une annulation exceptionnelle d'une prestation à l'initiative de Pattounes-Services, le client sera averti au plus vite afin de lui proposer un report du service. Dans la négative, cette annulation entraînera le remboursement au client des prestations non encore réalisées. Aucune demande de dommages et intérêts ne saurait, dans ce cas, être formulée à l'encontre de Pattounes-Services.

9. SANTÉ DE L'ANIMAL

Le client s'engage à fournir à Pattounes-Services toutes informations concernant l'état de santé de l'animal qui se réserve le droit de refuser d'assurer une prestation notamment pour un animal dont le pronostic vital est incertain ou qui demande des soins médicaux lourds. Le client s'engage également à déclarer tout caractère agressif de son animal envers ses congénères ou les humains et signaler tout comportement inadéquat ne permettant pas d'assurer sereinement et correctement les prestations proposées.

Pattounes-Services n'accepte de prendre en charge que les animaux tatoués ou pucés, à jour de leurs vaccinations, correctement vermifugés et traités contre les parasites. Pattounes-Services ne pourra pas être tenue pour responsable si ces traitements n'ont pas été effectués ou si les renseignements fournis avant la prestation s'avèrent inexacts.

Pattounes-Services accepte de s'occuper d'animaux malades uniquement si la maladie a été diagnostiquée par un vétérinaire et qu'un traitement adéquat est mis en place. Les chats porteurs du Typhus ou du Coryza pourront également être refusés car les risques de contaminations aux autres chats de la clientèle sont élevés, un simple lavage des mains ne suffisant pas à éliminer le virus.

Cependant, Pattounes-Services accepte les chats non vaccinés à la seule condition que ces derniers n'aient jamais accès à l'extérieur. Ces précautions sont indispensables pour préserver de tout risque sanitaire les animaux de l'ensemble de la clientèle.

10. PHOTOGRAPHIES

Pattounes-Services peut réaliser des photos ou vidéos des animaux du client durant la prestation sauf si celui-ci le refuse. S'il accepte, Pattounes-Services pourra alors reproduire les images réalisées à des fins promotionnelles sur le site Internet ainsi que sur tout autre support.

Seules les photos ou vidéos représentant des animaux pourront être utilisées librement par Pattounes-Services. Aucune mention pouvant porter atteinte à la vie privée du client ne pourra accompagner l'image publiée. Les photographies ou vidéos sont l'entière et pleine propriété de Pattounes-Services.

11. GARANTIES

Pattounes-Services a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°191287679 auprès de la Compagnie MAAF PRO. Pattounes-Services est titulaire de l'attestation de connaissance n°15-558 relative aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (ACACED).

12. RESPONSABILITÉ

La responsabilité de Pattounes-Services ne saurait être recherchée en dehors des prestations effectuées. Les assurances contractées par Pattounes-Services ne seraient mises en œuvre en cas de fausses déclarations ou omissions volontaires de la part du propriétaire de l'animal, concernant en particulier l'état de santé de ce dernier, ses vaccinations, tatouage ou identification électronique, antécédents médicaux, allergies, etc.

Pattounes-Services ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des accidents de nature imprévisible (crise cardiaque, mort naturelle, torsion...) ou si l'agressivité de l'animal empêche tous soins et sera déchargé de toute responsabilité lors de blessure ou de maladie de l'animal survenant pendant la prestation.

Pattounes-Services n'a pas la qualité de gardien de l'animal pour lequel elle assure des visites ponctuelles. Le client reste ainsi responsable de tous les dommages éventuellement causés par son animal pendant la durée de la prestation. Pattounes-Services n'a pas non plus la qualité de gardien du domicile du client et ne saurait être tenu pour responsable en cas de vol ou dommages causés au domicile du client pendant toute la durée de l'absence de ce dernier.

Le client s'engage à s'assurer que l'animal se trouve bien à l'intérieur du logement lors de son départ. Pattounes-Services décline toute responsabilité en cas de disparition d'un animal ayant accès à l'extérieur (balcon, cour, jardin, etc.) ou si une tierce personne est amenée à pénétrer dans le logement durant la période de prestation.

Le client atteste avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour les dommages causés par son animal. Il atteste également avoir assuré son habitation.

13. LITIGE

Pattounes-Services – 1582 Chemin de l'Escours– pattounesservices@gmail.com – T.06 66 40 61 14 - SIREN 930 099 197

Tout litige devra être signalé à l'entreprise Pattounes-Services. En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes Conditions Générales de Prestations de Service sera de la compétence du Tribunal dont dépend Pattounes-Services. __